

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Mauron

1801 - 1967

Répertoire méthodique

4 U 23

Marielle Duflos

**2021
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U23

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Mauron

Dates extrêmes :

1801 - 1967

Niveau de description :

Fonds

Nombre d'articles :

130

Métrage conservé (ml) :

5,5

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Instruments de recherche :

Cet instrument de recherche a été saisi sans vérification préalable des analyses. En conséquence, les descriptions peuvent être inexactes ou incomplètes. Un instrument de recherche définitif sera rédigé ultérieurement.

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice civile/justice/justice pénale

Géographique :

Morbihan (France ; département), Mauron (Morbihan, France)

Organismes :

Justice de paix (Mauron, Morbihan, France)

Sommaire

U 9172 à 9173	Fonctionnement	1929 - 1967
U 9172 à 9173	Registre des frais et émoluments du greffe.....	1929 - 1967
	Registres	1801 - 1967
	Minutes	1802 - 1958
	Jugements et minutes civiles diverses	1802 - 1958
2 U 498 à 525	Conciliations	1802 - 1830
U 9190 à 9191	Warrants agricoles	1933 - 1958

Fonctionnement

Registre des frais et émoluments du greffe

U 9172	1929-1938	1929-1938
U 9173	1950-1967	1950-1967

Registres

Répertoires

U 9170	Répertoire des actes civils.	1950-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
2 U 526-529	Répertoire des jugements civils.	An XI-1806
	2 U 526 An XI	
	2 U 527 An XII	
	2 U 528 An XIII	
	2 U 529 An XIV-1806	
2 U 530	Répertoires des minutes diverses.	An X-1831
2 U 1326	Répertoire des minutes diverses (1832, 1941).	1832-1941

Autres registres

2 U 1327	Registre de conciliations (1832-1903) et de non conciliation (1889-1905).	1832-1905
U 9171	Registre des avertissements en conciliation.	1951-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

U 9169	Plumitif d'audience.	1951-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9174	Registre d'inscription des accidents de travail.	1931-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9175	Registre des certificats de nationalité française.	1949-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9188	Registre d'inscription des actes du tribunal paritaire des baux ruraux.	1948-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
U 9189	Registre d'inscription des warrants agricoles.	1933-1951
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9192	Registre des amendes de composition.	1948-1967
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
	Erreur ! Signet non défini.	

Minutes

Jugements et minutes civiles diverses

2 U 531	An XI
2 U 532	An XII
2 U 533	An XIII
2 U 534	An XIV-1806
2 U 535	1807

2 U 536	1808
2 U 537	1809
2 U 538	1810
2 U 539	1811
2 U 540	1812
2 U 541	1813
2 U 542	1814
2 U 543	1815
2 U 544	1816
2 U 545	1817
2 U 546	1818
2 U 547	1819
2 U 548	1820
2 U 549	1821
2 U 550	1822
2 U 551	1823
2 U 552	1824
2 U 553	1825

2 U 554	1826
2 U 555	1827
2 U 556	1828
2 U 557	1829
2 U 558	1830
2 U 559	1831
2 U 1289	1832-1833
2 U 1290	1834-1835
2 U 1291	1836-1837
2 U 1292	1838-1839
2 U 1293	1840-1841
2 U 1294	1842-1844
2 U 1295	1845-1847
2 U 1296	1848-1852
2 U 1297	1853-1857
2 U 1298	1858-1862
2 U 1299	1863-1866
2 U 1300	1867-1870
2 U 1301	1871-1873

2 U 1302	1874-1876
2 U 1303	1877-1879
2 U 1304	1880-1882
2 U 1305	1883-1885
2 U 1306	1886-1888
2 U 1307	1889-1890
2 U 1308	1891-1893
2 U 1309	1894-1895
2 U 1310	1896-1897
2 U 1311	1898-1900
2 U 1312	1901-1903
2 U 1313	1904-1906
2 U 1314	1907-1908
2 U 1315	1909-1910
2 U 1316	1910-1911
2 U 1317	1912-1913
2 U 1318	1914-1915
2 U 1319	1916-1917
2 U 1320	1918-1919

2 U 1321 1920-1921

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1322 1922-1923

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1323 1924-1925

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1324 1926-1927

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1325 1928-1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1328 1930-1931

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1630 1932-1933

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1631 1934-1936

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1632 1937-1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1633 1939-1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9176 1941-1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9177 1943-1944

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9178 1945-1946

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9179 1947-1949

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9180 1950-1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9181 1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9182	1953	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9183	1954	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9184	1955	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9185	1956	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9186	1957	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9187	1958	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Conciliations

2 U 498-499	An XI	
	2 U 498	26 frimaire - 30 germinal.
		An XI
	2 U 499	2 floréal - 3 thermidor.
		An XI
2 U 500	17 frimaire - 29 messidor an XII	
		An XII
2 U 501	29 messidor an XII - 19 pluviôse an XIII	
		An XII-An XIII

2 U 502	22 germinal an XIII - 2 mai 1806	An XIII-1806
2 U 503	20 juillet 1808 - 11 avril 1810	1808-1810
2 U 504	11 avril 1810 - 17 avril 1811	1810-1811
2 U 505	17 avril - 17 août 1811	1811
2 U 506	17 août 1811 - 15 mai 1812	1811-1812
2 U 507	15 mai 1812 - 14 mai 1813	1812-1813
2 U 508	15 mai - 26 octobre 1813	1813
2 U 509	26 octobre 1813 - 4 mai 1814	1813-1814
2 U 510	4 mai - 10 août 1814	1814
2 U 511	10 août 1814 - 18 janvier 1815	1814-1815
2 U 512	18 janvier - 18 août 1815	1815
2 U 513	18 août 1815 - 6 mars 1816	1815-1816
2 U 514	6 mars 1816 - 25 avril 1817	1816-1817
2 U 515	28 avril 1817 - 14 août 1818	1817-1818
2 U 516	24 août 1818 - 28 avril 1819	1818-1819
2 U 517	30 avril - 16 juillet 1819	1819
2 U 518	23 juillet 1819 - 16 février 1822	1819-1822
2 U 519	8 mars - 17 août 1822	1822
2 U 520	24 août 1822 - 31 octobre 1823	1822-1823

2 U 521	6 novembre 1823 - 25 février 1825	1823-1825
2 U 522	4 mars 1825 - 17 novembre 1826	1825-1826
2 U 523	1er janvier 1827 - 11 janvier 1828	1827-1828
2 U 524	25 janvier 1828 - 30 juillet 1830	1828-1830
2 U 525	17 septembre 1830 – 24 décembre 1831	1830-1831

Erreur ! Signet non défini.

Warrants agricoles

U 9190 1933-1951

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9191 1952-1958

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).